

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé Question écrite n° 38492

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation particulièrement alarmante de la gynécologie médicale dans notre pays et notamment dans le département de la Mayenne. Le déséquilibre manifeste entre l'offre et le besoin de soins ne cesse en effet de s'accroître depuis des années puisque de nombreuses femmes en France doivent attendre entre trois et six mois avant d'obtenir un rendez-vous. Cette situation est d'autant plus inquiétante que l'intérêt de cette spécialité d'excellence française est unanimement reconnu. Basée sur une relation « praticien-patiente » faite de confiance, d'intimité et de personnalisation qui la différencie nettement du suivi par un médecin généraliste, elle se distingue également de la gynécologie-obstétrique, centrée sur la chirurgie et les accouchements, en ce qu'elle assure la prise en charge des problèmes gynécologiques médicaux des femmes à toutes les étapes de leur vie. Les indicateurs de santé publique soulignent la place d'excellence de la gynécologie médicale française en matière de prévention des cancers génitaux et mammaires, de contraception et d'IVG, de traitements hormonaux et de prise en charge de la stérilité. Or, aujourd'hui, malgré la loi du 4 mars 2002 et le rétablissement par décret du 30 janvier 2003 de cette spécialité médicale dans une filière protégée, la pénurie de praticiens se fait cruellement ressentir. Seulement 20 postes d'internes sont ouverts chaque année alors qu'il en faudrait 70. Par ailleurs, aucune nomination universitaire n'est intervenue depuis 2006, ce qui ne favorise pas l'enseignement de la spécialité et empêche son développement. Au regard de cette tendance actuelle, il n'est donc pas exagéré de dire que les risques de disparition de la gynécologie médicale sont réels. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles mesures elle entend prendre afin de préserver la spécificité de la gynécologie médicale et de répondre à un enjeu essentiel en matière de santé publique.

Données clés

Auteur : M. Yannick Favennec

Circonscription: Mayenne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38492 Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé: Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11068 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)